



# Les députés votent le profil de la Genève de 2030

**GRAND CONSEIL** • Le nouveau plan directeur cantonal adopté hier soir prévoit de construire 50 000 logements supplémentaires dans les vingt ans à venir.

PHILIPPE BACH/ATS

Plus de six heures de débats pour adopter le nouveau plan directeur cantonal 2030. Un texte visant à fixer les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les vingt ans à venir et permettre la construction de 50 000 logements.

Proximité des élections du 6 octobre oblige, le débat qui a commencé jeudi et qui s'est poursuivi hier jusque dans la nuit a donné lieu à des empoignades et à des considérations pas toujours directement en lien avec l'objet du jour.

Ce document ne coule pas de source. Il a connu des débuts mouvementés. Une première mouture du plan 2030, élaborée sous l'ère du conseiller d'Etat Mark Muller, avait été sèchement rejetée par les communes, faute de concertation. Et parce qu'elle prévoyait une croissance de la ville dans la couronne périurbaine, ce qui lèse forcément certaines habitudes rurales. Des densifications sont également prévues en zone villa, ce qui est vivement combattu par certains lobbies.

François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme, lorsqu'il a repris le dossier des mains de Mark Muller, a remis le dossier à plat. Et semble avoir réussi à le pacifier, notamment en repoussant certaines densifications les plus contestées, par exemple celle du secteur de la Pallanerie.

## La voiture défendue

Mais cela n'a pas suffi. «Ce n'est pas un plan pour Genève, c'est un plan pour le Grand Genève», selon les propos de Roger Golay (MCG) fortement opposé à ce projet. Même son de cloche du côté de l'UDC, où le discours s'est presque fait décroissant. Avec une nuance: c'est l'arrivée de travailleurs européens qui dérange.

Christina Meissner a défendu la zone villa. Quant à l'installation de 100 000 nouveaux habitants d'ici à 2030, «ce ne seront pas tous nos enfants. Le déficit en logement ne sera pas résorbé», a dénoncé cette rapporteuse de minorité.

Deuxième angle d'attaque: la mobilité. L'extrême droite a attaqué ce projet



La croissance de la ville dans sa couronne périurbaine – ici le quartier des Ouches – et son éventuel empiètement sur la zone villa dérangent certains lobbies. JJKPHOTO

jugé par trop favorable aux transports en commun. A cette vision, ces deux partis ont opposé une défense de la voiture, au nom du libre choix du mode de transport, de la réalisation de la traversée de la rade et le refus de toute réduction des voiries. Et Sandro Pistis (MCG), rapporteur de minorité, de plaider «pour une mobilité pour les Genevois et non pas une mobilité pour les frontaliers». A l'arrivée, après six heures de débats, «on n'a pas beaucoup parlé l'aménagement», a déploré la verte Anne Mahrer.

## Amendements PS acceptés

Le plan précédent (2000 à 2015) avait sous-estimé la croissance démographique, d'où la crise du logement que Genève connaît depuis des années. «Ce plan propose une utilisation raisonnée du sol. Nous devons assumer l'attractivité de Genève qui est le fruit de son histoire», a plaidé le rapporteur de majorité, le libéral-radical François Haldemann. Selon lui, ce plan donne les moyens de réaliser une agglomération compacte,

multipolaire et verte comme le veut la nouvelle constitution genevoise.

Quant au PS, auteur d'un troisième rapport de minorité, il s'est opposé aux amendements libéraux, adoptés en commission, qui entravent une politique volontariste de construction de logements bon marché. Deux des trois amendements qu'il a déposés dans ce sens ont été acceptés en plénière.

## Quatre grands-parents genevois

Devant le parlement, François Longchamp s'est réjoui d'assister à un débat apaisé. «La grande faiblesse de Genève est de voir des forces humaines, sociales et fiscales quitter le canton par obligation», a souligné le conseiller d'Etat. Si le plan directeur définit quelques grands projets prioritaires, l'avenir du canton se jouera aussi sur la qualité du bâti et de l'urbanisme, a-t-il ajouté. A ceux qui étaient tenté par un repli cantonaliste, il a proposé un petit test: «Que ceux qui ont quatre grands-parents genevois le-

vent la main. Six personnes, bravo. Et bienvenue à tous les autres».

A l'arrivée, le texte est passé à une large majorité de 64 voix (PS, Verts, PDC et PLR) contre 19 (MCG et UDC).

## TRANSPARENCE RÉDUITE

Le Grand Conseil a aussi revu à la baisse les moyens du Bureau du préposé à la protection des données. Là où la loi prévoyait deux postes (un préposé et un suppléant), il n'y aura plus qu'un poste et demi. Et le secrétariat devra être de taille plus modeste. La commission des finances avait déjà imposé par des coupes claires cette baisse du train de vie de ce service. Les députés ont suivi cette instance hier soir en modifiant la loi. La mise au concours des deux postes, publiée au début de l'été tabaïa déjà sur un bureau fonctionnant avec 1,5 poste. PBH

## CAROUGE

# Les grévistes de Partage ne reprendront pas le travail

Mardi dernier, le Département de la solidarité et de l'emploi saisissait la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) afin qu'elle traite le conflit qui oppose depuis maintenant un mois les grévistes en Emploi de solidarité (EdS) de Partage à leur employeur.

Les travailleurs et leur syndicat (SIT) n'ont d'abord pas su comment réagir à cette décision, puisqu'elle impliquerait un arrêt de la grève et de la médiatisation du conflit (voir notre édition du 18 septembre). Sans compter qu'ils n'ont, à l'heure actuelle, pas reçu de convocation officielle de la part de la CRCT.

«Faire appel à cette chambre n'est pas du tout indiqué dans notre cas, s'exclame Manuela Cattani, cosecrétaire générale du SIT, puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de changement des conditions de travail, mais de l'application d'un droit, le droit au respect de la personnalité.»

Le syndicat a d'ailleurs pu directement discuter de la situation avec la direction de Partage avant-hier. D'après le SIT, rien n'est ressorti de cette discussion, ni mesures concrètes d'amélioration, ni reconnaissance de responsabilité. «Dans ces conditions-là, les grévistes ne peuvent pas retourner au travail. Il faut protéger leur personnalité à tout prix», explique Mme Cattani.

La grève continue à l'heure actuelle mais elle ne pourra plus être maintenue dès que la convocation de la CRCT aura été envoyée. Le syndicat a donc trouvé une piroquette rhétorique inédite pour éviter le retour au travail: «Nous passerons en situation de suspension collective de travail. Il est hors de question de jeter de nouveaux les travailleurs dans la gueule du loup, nous n'avons pas le choix.» FAS

## MEURTRE D'UNE SOCIOTHÉRAPEUTE

# Pour Maudet, l'Etat a failli à son devoir de protection

L'Etat devra rendre des comptes à la suite de l'assassinat d'Adeline, a indiqué vendredi Pierre Maudet, dans une interview accordée au *Matin* et à la *Tribune de Genève*.

«Des questions aiguës se posent. Elles sont légitimes», a relevé le conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité. Le centre de réinsertion des grands délinquants de la Pâquerette, où travaillait Adeline, est sous les feux des projecteurs. Jusqu'à présent gérée par les Hôpitaux universitaires de Genève, cette structure est passée mercredi sous l'autorité de M. Maudet.

Le conseiller d'Etat a pris des mesures immédiates. La Pâquerette ne constituera plus une unité spécifique au sein de la prison de Champ-Dollon. Le centre appliquera dorénavant le même règlement que la prison en ce qui concerne les détenus. «Les sorties et les contacts avec l'extérieur ont été supprimés.»

Le responsable du Département genevois de la sécurité «a le sentiment que dans cette problématique, la situation a dérivé» et que la «préoccupation sécuritaire est passée à l'arrière-plan». Le curseur, selon lui, doit être replacé du côté de la sécurité. «C'est indispensable pour sauver le principe même de la réinsertion.»

Dans l'affaire Adeline, a expliqué M. Maudet, «il y a eu visiblement défaut de directives ou alors des directives pas adaptées à l'évolution des temps». Si le conseiller d'Etat ne remet pas en cause l'existence de la Pâquerette, il estime qu'«humanisme ne doit pas rimer avec naïveté».

M. Maudet a rappelé que «l'an dernier, il a fallu lutter, en vain, pour que

les détenus de la Pâquerette soient fouillés lorsqu'ils arrivaient» à Champ-Dollon. Pour le conseiller d'Etat «on a failli au primat de la protection de la population» et considéré trop facilement que tout le monde était récupérable.

M. Maudet ne comprend toujours pas pourquoi un violeur récidiviste a été autorisé à effectuer une sortie éducative avec une femme seule. «La victime était certes expérimentée et reconnue comme telle», mais «l'avoir laissé sortir seule est une insulte au bon sens. Je suis choqué.»

Adeline sera enterrée lundi. «La famille souhaite que les funérailles se déroulent dans la plus stricte intimité», a indiqué hier l'avocat des parents et du compagnon de la sociothérapeute décédée. La famille tient en particulier à ce qu'aucun photo, ni enregistrement visuel ou sonore, ne soient pris, autour de l'église avant, pendant ou après les obsèques.

ATS

## MEURTRIER PRÉSUMÉ ENTENDU EN POLOGNE

Fabrice A., détenu dans la ville de Szczecin où il a été arrêté le dimanche 15 septembre, a été entendu par la procureure de cette ville polonaise de Poméranie occidentale pour sa mise en détention et les raisons de sa présence en Pologne. A ce jour, la police genevoise ignore pourquoi l'assassin présumé d'Adeline, sociothérapeute de La Pâquerette, s'est rendu en Pologne. «Nous sommes suspendus à la procédure d'extradition», a indiqué le procureur général Olivier Jorjot face à la presse. L'opération pourra prendre quelques semaines, quelques mois, voire plus si le meurtrier présumé conteste son extradition. Pour le moment, la justice genevoise n'a pas confirmation que Fabrice A. aurait demandé à revenir en Suisse.

Le Ministère public genevois a fourni tous les éléments nécessaires pour la demande d'extradition à l'Office fédéral de la justice (OFJ) qui est chargé de transmettre le dossier aux autorités polonaises.

L'enquête pénale ouverte à Genève pour séquestration, enlèvement et assassinat, devra déterminer si l'auteur a planifié son acte. Elle devra également éclaircir d'où provient l'arme du crime et comment l'auteur du meurtre se l'est procurée. Le couteau qui a été retrouvé dans le sac à dos de Fabrice A. est d'un «modèle qui correspond à celui qui a été acquis le jour des faits», a communiqué M. Jorjot sans en dévoiler le type exact.

La police genevoise a été alertée de la disparition de Fabrice A. et d'Adeline le jeudi 12 septembre à 14h59, par un courriel, précédé d'un téléphone, du Service d'application des peines et des mesures (SAPEM). A 11h00, la sociothérapeute et le violeur avaient rendez-vous à Bellevue pour une thérapie équestre. Ils ne se sont jamais présentés au manège.

M. Jorjot a indiqué que l'enquête devra éclaircir pourquoi la police n'a été alertée que quatre heures après le rendez-vous manqué. ATS